

Déclaration conjointe des ministres chargés des affaires européennes du Triangle de Weimar (France, Allemagne et Pologne) - Amélie de Montchalin, Michael Roth et Konrad Szymański – (Lens, 21.01.20)

Alors que l'Union européenne entame un nouveau programme ambitieux pour les cinq prochaines années, nous, ministres chargés des affaires européennes de la France, de l'Allemagne et de la Pologne, réunis à Lens, Hauts-de-France, le 21 janvier 2020, en format Triangle de Weimar, adoptons la présente déclaration afin de réaffirmer notre engagement à renforcer l'UE, protéger ses valeurs fondamentales, promouvoir la cohésion, la compétitivité et la solidarité et obtenir des résultats tangibles répondant aux attentes de nos concitoyens.

Nous sommes convaincus que le Triangle de Weimar peut jouer un rôle important pour promouvoir une Europe forte, souveraine, démocratique et juste. Nos discussions ont mis en lumière de nombreux sujets d'intérêt commun sur lesquels la France, l'Allemagne et la Pologne souhaitent coopérer plus étroitement ensemble. Nous nous sommes penchés en particulier sur la manière dont l'Europe peut durablement assurer la prospérité de ses citoyens sans laisser personne pour compte.

La France, l'Allemagne et la Pologne plaident en faveur d'une mise en œuvre ambitieuse du programme stratégique du Conseil européen afin d'accroître la capacité de l'Europe à agir et à relever les défis futurs dans tous les domaines.

Nos pays partagent l'engagement de lutter contre le changement climatique, qui constitue une menace pour l'humanité et la biodiversité et revêt une importance croissante pour les citoyens européens. Nous rappelons l'objectif de parvenir d'ici 2050 à une UE neutre pour le climat, entériné par le Conseil européen qui a pris acte du Pacte vert européen présenté par la Commission européenne. Nous sommes parfaitement conscients que la réalisation de la neutralité climatique offrira d'importantes perspectives tout en soulevant de sérieux défis. En conséquence, le Triangle de Weimar est convaincu que la transition doit être juste et inclusive et viser à préserver la prospérité et la cohésion tout en protégeant notre planète, en tenant compte des situations nationales pour ce qui concerne le point de départ et en respectant le droit des États membres de décider de leur bouquet énergétique et de choisir les technologies les plus appropriées. La finalisation d'un cadre destiné à promouvoir les investissements durables est également une priorité. Nous convenons que le prochain CFP devra contribuer de façon significative à la lutte contre le changement climatique, en particulier à travers des cibles spécifiques pour le climat, la biodiversité et la lutte contre la pollution ainsi que des fonds additionnels pour appuyer une transition juste de l'UE vers la neutralité climatique en 2050, qui devrait tenir compte des besoins et des situations spécifiques au niveau régional et national. Enfin, ces efforts doivent préserver la compétitivité de l'UE, notamment en élaborant des mesures efficaces de lutte contre les fuites de carbone d'une manière qui soit compatible avec les règles de l'OMC. Dans ce contexte, nous examinerons les moyens de mettre en œuvre un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières de l'UE concernant les secteurs à forte intensité de carbone.

Dans la lutte contre le changement climatique, l'Europe doit continuer à montrer la voie. La France, l'Allemagne et la Pologne rappellent par conséquent l'engagement pris par l'UE de soumettre sa stratégie à long terme à la CCNUCC au début 2020, et d'actualiser en temps voulu avant la COP26 sa NDC en tenant compte du besoin de

clarté, de transparence et de compréhension de ces contributions, comme convenu à la COP24 à Katowice.

L'Europe a réalisé des progrès majeurs en matière de convergence économique et sociale vers le haut. Cependant, davantage doit être fait pour construire une Europe prospère, équitable et sociale. La France, l'Allemagne et la Pologne préconisent la poursuite de la mise en œuvre du Socle européen de droits sociaux, dans le respect des compétences respectives de l'Union, de ses États membres et des partenaires sociaux. Nous sommes prêts à discuter des récentes propositions de la Commission sur la construction d'une Europe sociale forte pour des transitions justes. Nous reconnaissons l'importance du marché unique et de ses quatre libertés pour promouvoir la prospérité, la convergence et la compétitivité de l'UE. Le marché unique doit être encore approfondi et renforcé, ce qui suppose d'éliminer les obstacles injustifiés qui persistent, mais aussi d'assurer une concurrence équitable et la convergence sociale.

Dans un contexte de mutation technologique accélérée et de nouveaux défis commerciaux, nous constatons la nécessité pour l'Europe de disposer d'une politique industrielle ambitieuse qui nous permette de préserver une base industrielle intégrée à l'échelle mondiale, durable et compétitive, en investissant dans l'innovation, en adaptant nos cadres réglementaires aux pratiques concurrentielles mondiales et en adoptant des mesures efficaces pour défendre et promouvoir nos technologies, nos entreprises et nos marchés. La France, l'Allemagne et la Pologne demandent que des efforts accrus soient déployés pour garantir l'autonomie technologique de l'Union européenne, notamment grâce à des chaînes de valeur européennes intégrées dans nos secteurs stratégiques, basées sur le modèle de l'Alliance européenne pour la batterie.

Nous réitérons également notre soutien à une politique de concurrence et un cadre de mise en œuvre européens forts et modernisés, dans le droit fil des déclarations de nos ministres de l'Économie à Poznań du 4 juillet 2019. Nous nous réjouissons de la publication dans le courant de l'année de la feuille de route de la Commission pour l'industrie visant à atteindre l'autonomie technologique.

Les valeurs communes qui sous-tendent nos modèles démocratiques et sociétaux constituent le fondement de la liberté, de la sécurité et de la prospérité en Europe. Le Triangle de Weimar souligne son engagement commun à renforcer le respect de l'État de droit par tous les États membres. Nous saluons les récentes initiatives proposées par la Commission à cette fin et rappelons les principes listés dans les conclusions du Conseil de l'UE de 2014, y compris la non-discrimination et l'égalité de traitement entre tous les États Membres. Dans ce contexte, nous convenons que les discussions entre tous les États membres sur un mécanisme de revue par les pairs périodique devraient se poursuivre, tout en évitant les duplications et en assurant la cohérence nécessaire.

La France, l'Allemagne et la Pologne réaffirment leur engagement en faveur de l'élargissement de l'UE et leur soutien à la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux et attendent dans ce contexte les propositions de la Commission sur le processus d'adhésion.

La France, l'Allemagne et la Pologne estiment que favoriser une zone de stabilité et de prospérité économique en Europe et au-delà est au cœur des intérêts de l'UE. C'est pourquoi le Triangle de Weimar réaffirme son engagement à continuer à développer le Partenariat oriental et à chercher de nouveaux secteurs concrets de coopération,

par exemple dans les domaines de la jeunesse, de l'environnement et du changement climatique. Nous appelons également au renforcement du volet sud de la politique de voisinage de l'UE.

Nous sommes déterminés à poursuivre le dialogue et à coopérer étroitement dans le format du Triangle de Weimar pour faire avancer l'Europe. À cet égard, nos trois pays contribueront activement à la Conférence sur l'avenir de l'Europe, dans l'objectif de faire entendre encore mieux la voix des citoyens européens dans les réflexions sur l'avenir de notre Union.

Quelle / Source / Źródło: <https://www.diplomatie.gouv.fr/dossiers-pays/Allemagne/le-triangle-de-weimar/article/declaration-conjointe-des-ministres-charges-des-affaires-europeennes-du> (Accessed 25 April 2022)